

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 JUILLET

Le nouveau ministre de la marine

M. BURDEAU vient d'être nommé ministre de la marine en remplacement de M. Cavaignac.

M. Burdeau, normalien professeur, ne s'est jamais occupé de marine; mais cela ne fait rien: il est républicain et a la science infuse.

On se souvient que, lorsque M. Loubet forma son cabinet, il avait choisi M. Burdeau pour les Travaux publics, et que le rapporteur du budget refusa en disant qu'il ne pouvait pas entrer dans un cabinet dont la composition ne répondait pas à son programme politique.

Or, M. Burdeau vient d'accepter le portefeuille de la marine et devient, sans hésitation, le collègue des mêmes hommes dont il n'acceptait pas les idées il y a quelques mois.

A LA CHAMBRE

Séance d'hier mardi. — Avant l'ouverture de la séance du Palais-Bourbon on apprenait que le décret de nomination de M. Burdeau au ministère de la marine ne paraîtrait qu'après l'adoption du projet portant renouvellement du privilège de la Banque de France. M. Rouvier aurait conçu le dessein d'enlever, aujourd'hui même, le vote des articles du projet de loi dont M. Burdeau est rapporteur.

On croit qu'il sera difficile au ministre des finances de faire avaler ce gros morceau à la Chambre impatiente de partir en vacances.

Un autre motif a empêché le conseil des ministres de ne point faire allusion dans son procès-verbal à la nomination de M. Burdeau agréé par le Président de la République.

Il se pourrait, en effet, que le Sénat, saisi du projet sur les quatre contributions directes, y apportât quelques modifications.

En ce cas, M. Burdeau serait obligé d'intervenir dans la nouvelle discussion qui aurait lieu au Palais-Bourbon, en qualité de rapporteur général du budget.

A la rentrée, M. Burdeau sera remplacé dans ses fonctions de vice-président de la Chambre et de rapporteur du budget.

SUBVENTIONS A DES ÉCOLES LIBRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant application de la convention signée entre l'Etat et la Société du collège Sainte-Barbe, concernant l'allocation audit collège d'une subvention de 150,000 fr. en 1892, et de la convention signée entre l'Etat et la Société anonyme de l'École Monge, concernant l'allocation à ladite école d'une subvention de 130,000 fr. en 1892.

Lesdites écoles appartiennent à des sociétés d'actionnaires; or, il paraît, — détail digne d'être noté — qu'elles constituent ce qu'on appelle de « mauvaises affaires ». Au lieu de dividendes, il y a des déficits, des dettes, la menace de la faillite. Cela prouve une fois de plus que l'enseignement laïque jouit d'une vogue médiocre et ne peut se soutenir sans le secours du budget de l'Etat.

Dans leur détresse, les actionnaires ont en recours au gouvernement et M. Bourgeois leur

a répondu: Les contribuables ne veulent pas de votre enseignement; c'est bien, je saurai les contraindre à le payer quoiqu'ils n'en usent pas.

Et M. le ministre de l'instruction publique a présenté à la Chambre un projet de subvention.

M. de Ramel, M^r d'Hulst, M. Grousset ont vigoureusement combattu ce projet; mais M. Bourgeois a eu facilement raison de toutes les oppositions; il lui a suffi de proclamer que les écoles Sainte-Barbe et Monge donnaient un enseignement anti-chrétien et républicain, pour entraîner à sa suite la majorité républicaine.

Comme M^r d'Hulst demandait pourquoi l'Etat subventionnait des écoles laïques libres et refusait toute subvention aux écoles congréganistes, M. Bourgeois lui a crié du banc des ministres: « Parce que les écoles congréganistes imposent des croyances religieuses tandis que les écoles laïques ont inscrit sur leur fronton: Neutralité. »

Il y avait dans cette affirmation une aerie et un mensonge manifestes. Comment un professeur pourrait-il faire, par exemple, une leçon de philosophie sans exposer une doctrine quelconque? On sait comment elle est pratiquée, cette prétendue neutralité scolaire, notamment à l'école Monge où l'enseignement est nettement positiviste.

Cependant les gauches ont applaudi à outrance l'interruption ministérielle, et il ne s'est trouvé, à l'heure du vote, que 142 députés pour refuser les subventions.

L'apaisement

Il vient de se manifester encore par deux condamnations.

M. l'abbé Delafosse, vicaire général de Rennes, a été condamné à 200 francs d'amende et aux dépens: il apprend aux siens qu'il n'est pas permis à un prêtre catholique de dire que l'enseignement chrétien doit être préféré à l'enseignement athée. Il est difficile, pourtant, de demander à un prêtre de soutenir la thèse contraire!

Un considérant du tribunal de Rennes mérite de ne point passer inaperçu:

« Considérant que de tels actes mériteraient la peine la plus grave (c'est-à-dire la prison), mais en égard au désir d'apaisement du gouvernement, condamne M. l'abbé Delafosse, etc. »

Ainsi, quand le gouvernement républicain désire « apaiser », cela veut dire qu'il faut « condamner ».

A Lille, même apaisement, et, par conséquent, autres condamnations.

Les honorables inculpés de l'Association professionnelle des patrons du Nord sont condamnés à 25 francs d'amende; la dissolution du syndicat est en outre prononcée.

Le Journal des Débats ne peut « s'empêcher de remarquer que le gouvernement, si vigilant quand il s'agit de ramener dans la légalité quelques patrons syndiqués du Nord, laisse impunément les conseillers municipaux de Paris et même des « individualités sans mandat » prendre part publiquement aux discussions des

syndicats et agiter à la Bourse du Travail les questions qui n'ont aucune espèce de rapport avec les intérêts de l'industrie textile ou autre.»

Le véritable et loyal apaisement est pratiqué par l'épiscopat: après M^r Fava, évêque de Grenoble, M^r Rosset, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, déclare retirer de son catéchisme diocésain le chapitre déferé au Conseil d'Etat.

Diverses feuilles républicaines en profitent pour tourner en dérision la conduite de M^r Rosset. Le Radical, pour ne citer que celui-là, dit galamment en parlant des évêques: « Il nous sera permis de douter du désintéressement de l'évêque de Grenoble et de celui de Saint-Jean-de-Maurienne. »

Il n'y a que le désintéressement du Radical qui soit au-dessus du soupçon. C'est évident.

INFORMATIONS

Exposition universelle en 1900

M. Carnot a signé un décret aux termes duquel une Exposition universelle aura lieu à Paris le 1^{er} mai 1900.

UNE COMPARAISON

En France, les ecclésiastiques qui engagent les fidèles à ne pas voter pour les ennemis de la religion sont l'objet des persécutions du gouvernement.

En Angleterre, à l'occasion des élections qui ont lieu en ce moment, l'archevêque de Westminster a écrit à ses diocésains:

« Nous appelons votre attention sur l'occasion prochaine que vous aurez de servir les intérêts de l'éducation chrétienne en faisant valoir ses droits à une sage législation. Nous ne prétendons pas vous inviter à jeter le trouble dans vos partis politiques ou à les affaiblir en rien. Mais nous disons que, quels que soient ces partis, vous ne devez jamais perdre de vue que vous êtes chrétiens avant tout. Il importe peu de savoir quel est le candidat de vos affections. Quel qu'il soit, déclarez-lui énergiquement que votre premier désir est que la base comme la forme de l'enseignement élémentaire soit la religion. N'envoyez au Parlement personne qui ne soit profondément convaincu de cette doctrine. »

Le gouvernement anglais n'a pas eu un seul instant la pensée d'exercer des poursuites contre l'archevêque de Westminster.

L'Angleterre est une Monarchie.

La France est en République.

STATISTIQUE DE SAISON

Sait-on combien l'Ordre de la Légion d'honneur, autour duquel l'approche du 14 juillet allume tant d'ambitions, compte à cette heure de titulaires?

Près de quarante-cinq mille.

Les croix civiles figurent dans cet effectif pour moins d'un tiers. Exactement 12,458, si l'on s'en tient aux derniers chiffres publiés par la chancellerie.

Il n'y a que cinquante-neuf grand-croix dont quatorze civiles.

Les grands-croix, grands-officiers et commandeurs forment, dans ce total de 45,000

décorés, une minorité vénérable de 4,400 élus. Il n'y a même que six mille boutonnières en France (militaires compris) où brille la rosette d'officier.

LA « LIBRE-PAROLE » ET M. ETIENNE

A propos de l'affaire de Bac-Lé, la Libre Parole publie un article du marquis de Morès qui prend violemment à parti l'administration des colonies en général et M. Etienne en particulier.

M. de Morès met l'ancien sous-secrétaire d'Etat au défi de le traduire en Cour d'assises, à propos de ses révélations.

FRANÇOIS ET MEUNIER

M. Goron a informé l'administration de la sûreté belge, que Meunier et François, les deux dangereux anarchistes, accusés d'être les auteurs de l'explosion du restaurant Véry, se trouvant en Belgique, le gouvernement français demande l'arrestation et l'extradition de ces deux malfaiteurs.

LA FÊTE DU 14 JUILLET

Le 14 juillet, dit le Petit Journal, les Parisiens feront bien de tourner (sitôt la nuit venue) leurs regards vers la butte Montmartre pour jouir d'un coup d'œil féerique.

Au-dessus de l'échafaudage du grand dôme de la basilique surgira une colossale croix lumineuse, composée de seize lampes électriques Edison d'une puissance exceptionnelle.

Le grand montant de cette croix aura quatorze mètres de haut et les branches sept mètres. On peut se faire une idée de la projection de lumière que produiront les seize lampes.

AU TONKIN

Si on ne connaît pas, à l'administration des colonies, les mauvaises nouvelles qui arrivent du Dahomey, on ne cache pas celles qui arrivent du Tonkin.

La dépêche montre quels progrès... relatifs y fait la pacification:

« Le convoi régulier à destination de Langson est tombé dans une embuscade chinoise, près de Bac-Lé, premier territoire militaire, le 9 juillet.

« Le commandant Bonnaud, de l'infanterie de marine, et le capitaine Charpentier, de l'artillerie de marine, ont été tués avec 40 hommes. Il y a eu 17 blessés.

« Les morts et les blessés ont tous été ramenés à Bac-Lé avec le convoi. »

Langson, Bac-Lé, lieux célèbres déjà par de sanglantes tueries et de lamentables surprises!

Mais, en 1884, le Tonkin n'était pas encore pacifié, tandis que maintenant....

Un officier supérieur ayant servi au Tonkin, ayant été interrogé par un rédacteur du Paris, a d'abord rappelé que la région de Bac-Lé est la plus propice qui puisse se rencontrer pour des embuscades et des guet-apens, puis il a ajouté:

« Autrefois, on avait adopté pour le ravitaillement un système qui donnait d'excellents résultats. Les convois étaient quotidiens et par

relais. La colonne convoieuse faisait une étape, remettait ce convoi à la suivante et revenait à son point de départ avec des voitures vides. De la sorte, la route était toujours occupée et, de plus, les hommes opéraient toujours sur un même terrain absolument connu d'eux, énorme avantage.

» A-t-on renoncé à ce système pour organiser les grands convois plus imposants, mais avec lesquels la route n'est pas toujours occupée? C'est possible, probable même, d'après le chiffre des blessés. En ce cas, l'embuscade a pu être bien plus facilement préparée. »

Mais, en ce cas aussi, les responsabilités encourues seraient plus lourdes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 12 juillet 1892.

La Bourse est encore aujourd'hui sous l'impression de l'incident d'hier dont elle redoute la réédition sur l'interpellation au sujet du Tonkin. Le 3 0/0 recule à 98.22; le 4 1/2 se maintient à 106.

La Rente Italienne est en nouvelle avance à 89.70. L'Extérieure cote 62 1/2. Le Russe nouveau est à 77.10 et l'Orient à 65.10.

L'action de la Banque de France justifie par sa fermeté à 4,190 fr. la presque certitude que la Chambre ne modifiera pas sensiblement les conditions du renouvellement du privilège telles qu'elles ressortent du rapport de la commission.

Le Crédit Foncier reste demandé à 4,405. En ramenant au taux uniforme de 4 15 0/0 le taux de tous les prêts réalisés avant la conversion, le Crédit Foncier a répondu au sentiment de la Chambre et il procure aux communes emprunteuses une économie de trois millions par an sur des prêts consentis et à consentir. Les emprunts communaux à convertir sont ceux de 1860, 1875, et ceux de 4 0/0 de 1881-1886.

La Société Générale conserve au comptant le cours de 465 et le Crédit Lyonnais en meilleure tendance à 781. Ces deux sociétés ont pris une part très large au succès de la conversion Tunisienne. Aujourd'hui 12 juillet sera close la période de conversion des obligations 3 1/2 en obligations 3 0/0 et de souscription publique à ces dernières.

Les nouvelles obligations tunisiennes 3 0/0 de 500 fr. émises à 476.25 représentent un placement de 3.45 0/0, non compris la prime d'amortissement. Ce rendement est supérieur à celui du 3 0/0 français coté actuellement 98.25 alors que l'obligation Tunisienne nouvelle ressort par son cours d'émission à 95.25.

Les Chemins Economiques valent 422.50.

NOUVELLES MILITAIRES

LES NOUVEAUX GÉNÉRAUX DE DIVISION

Nous avons annoncé la promotion au grade de divisionnaire des généraux Jacquemin et des Garets.

Les deux nouveaux promus touchent de près à l'Anjou.

L'ancien commandant de l'Ecole de Saumur chargé, à la fin de ce mois, de faire manœuvrer les brigades de cavalerie des 47^e et 48^e corps, à Lannemezan, le général Jacquemin

est entouré des plus profondes sympathies dans la cavalerie. On n'a pas oublié la façon très appréciée dont il a conduit la 2^e direction pendant le ministère du général Campenon.

Le général Jacquemin est né à Saumur le 10 mai 1834, et il est sorti de Saint-Cyr en 1853.

La seconde place de divisionnaire est attribuée à un futur commandant de corps d'armée, M. le général de Garnier des Garets, que les bataillons de chasseurs alpins s'enorgueillissent d'avoir eu à leur tête. Le brillant commandant de la 37^e brigade et de la subdivision de Nice est né à Trévoux le 11 février 1838; il est sorti de Saint-Cyr le 1^{er} octobre 1857.

Comme nous l'avons dit déjà, il a commandé le 77^e régiment à Angers et à Cholet.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

TEMPÉRATURE

Enfin la pluie, si longtemps attendue, est arrivée.

Depuis hier, des ondées salutaires arrosent champs et jardins.

Nous souhaitons que cette pluie ait encore assez d'efficacité pour augmenter les récoltes si compromises par une sécheresse sans précédent dans nos contrées.

INSPECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

M. l'intendant général de Geoffre de Chabrignac, descendu à l'hôtel Budan, a passé hier l'inspection générale des services administratifs.

LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

La Droite a fait voter samedi une mesure excellente pour les contribuables. Un de ses membres a présenté et fait adopter un amendement à la loi des contributions directes, qui proroge d'un an le délai accordé aux contribuables pour réclamer contre la taxation nouvelle appliquée aux propriétés bâties.

On sait que la loi du 5 août 1890 a transformé en impôt de quotité l'impôt foncier sur cette nature de propriétés et pris pour base les évaluations arbitraires subrepticement recueillies, sous prétexte de statistique, par le personnel des contributions directes.

De plus, l'exercice du droit de réclamation appartenant aux contribuables était limité à deux années, après lesquelles les nouvelles taxes devenaient définitives pour dix ans. C'est en 1892 que le délai expirait.

M. Fouquet et la Droite l'ont fait proroger d'un an, et l'on jugera de l'utilité pratique de cette prorogation, si l'on songe que les conseils de préfecture ont déjà été saisis de 73,000 ré-

clamations, sans compter celles auxquelles l'administration a donné suite sans procès.

LE CHEMIN DE FER DE SAUMUR A CHOLET

Dans sa séance de samedi dernier, la Chambre des députés a adopté le projet de loi autorisant le département de Maine-et-Loire à contracter un emprunt pour la construction du chemin de fer de Saumur à Cholet.

Voici, d'après l'Officiel, le passage du compte-rendu de la séance, relatif à cette affaire :

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de Maine-et-Loire à contracter un emprunt.

Le rapport n'ayant été distribué qu'aujourd'hui, il y a lieu de déclarer l'urgence.

Je consulte la Chambre.

(La Chambre, consultée, déclare l'urgence. — Elle décide ensuite qu'elle passe à la discussion des articles.)

« Art. 1^{er}. — Le département de Maine-et-Loire est autorisé, conformément à la demande que le Conseil général en a faite, à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 4 10 pour 100, une somme de 2,588,200 fr. remboursable en cinquante ans et applicable à l'établissement du chemin de fer local de Saumur à Cholet.

» Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la société du Crédit Foncier de France ou de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

» Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur. »

(L'article 1^{er} est mis aux voix et adopté.)

« Art. 2. — Le département de Maine-et-Loire est également autorisé à s'imposer extraordinairement, pendant cinquante ans à partir de 1893, 1 centime 95 centièmes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt autorisé par l'article 1^{er} ci-dessus, et pour le surplus au service des intérêts de l'avance de 700,000 francs faite au département par la compagnie de l'Anjou, en exécution de l'article 5 (2^e alinéa) de la convention annexée à la loi du 15 juin 1892.

» Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé, chaque année, par la loi de finances en exécution de la loi du 10 août 1871. » — (Adopté.)

(L'ensemble du projet de loi est ensuite mis aux voix et adopté.)

DISTRIBUTIONS DE PRIX

La distribution des prix de l'Institution Saint-Louis aura lieu le mercredi 27 juillet, à 4 heures, sous la présidence de M^{re} Chesneau, vicaire capitulaire.

Celle des Frères, le jeudi 28 juillet, à 2 heures, dans la cour d'honneur de l'Institution Saint-Louis.

Celle du Collège communal, le vendredi 29, à 9 heures du matin, au théâtre.

MÉDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire a été conférée à :
M. Girault (Camille-Auguste), adjudant au 135^e de ligne (de Saumur); 13 ans de services, 2 campagnes.
M. Beaumont, maréchal des logis fourrier à la 5^e compagnie de remonte; 9 ans de services.

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du JEUDI 14 juillet, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. Le Patriotique, pas redoublé... FABRE.
 2. Le Cheval de Bronze, fantaisie... AUBER.
 3. Chant-du-Ciel, valse... STRAUSS.
 4. Les Mousquetaires au Couvent, fantaisie... VARNÉY.
 5. La Marseillaise... ROUGET.
- Le Chef de musique, V. MEYER.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert

Du Dimanche 17 juillet, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir

Exécution des morceaux couronnés au Concours de Tours

Programme

1. Allegro militaire... X.
 2. Les Chevaliers gardes, marche triomphale... MILLOT.
 3. Roses sans épines... REYNAUD.
Solis par MM. Pecare, Airault, Muray, Guiochereau, Richer.
 4. Carmen, mosaïque... BIZET.
 5. Schiller-Marsch... MEYERBEER.
 6. Pour les Bambins, polka... FAHRBACH.
- Le Chef de musique, V. GOUBEAULT.

Musique des Écoles communales

Dimanche prochain, 17 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, la musique des Écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. Le Touriste, pas redoublé... TILLIARD.
2. L'Orpheline, valse... BART.
3. Béatrice, fantaisie... BELINI.
4. La Vierge de Domrémy, fantaisie... BOMEAS.
5. Caline, mazurka... PETIT.

La Folle de la Grand'Lande

PAR OCTAVE FÉRÉ.

XI

LA LUTTE IMPOSSIBLE (Suite)

Elle prêta l'oreille comme pour épier un bruit perceptible pour elle seule, et répliqua vivement :

— Les instants sont précieux. Ecoute-moi. Je ne suis pas venue te reprocher ma jeunesse déshonorée, mon existence brisée, mon père plongé dans le désespoir !... J'avais commis une faute, je devais l'expier... Dieu a rendu cette expiation cruelle, mais que son nom soit béni, car il m'a donné une consolation au bout de mes misères, celle de voir, d'embrasser mon fils que j'avais perdu depuis vingt ans.

— Ton fils !...

— Mon fils ! le tien !

— Où est-il ? que fait-il ?

— Il est hors de la portée de tes coups, et bientôt tu ne pourras plus espérer l'égorger.

comme tu le voulais, le jour où je suis accourue à sa défense.

— Le capitaine Hector !...

— Oui, le capitaine Hector... un loyal et vaillant jeune homme, qui ne saura jamais quelle fut sa mère, qui ne rongera pas du nom de son père !

— Que prétends-tu donc ?

— Sois patient... je ne te demande plus que quelques minutes... Au moment où je te parle, Hector, que tu voulais tuer, est auprès de Louise du Versant, que tu voulais flétrir.

— Misérable vipère ! qui t'a appris ?...

— Le hasard, le ciel, qui m'a révélé aussi qu'ils s'aimaient.

— Louise m'a juré...

— Et moi, je viens la délier de son serment... Ecoute !...

Le bruit qu'elle seule avait distingué d'abord allait en croissant. C'était quelque chose d'inaccoutumé, un craquement sourd, un bourdonnement inexplicable.

— Qu'as-tu fait ? que se passe-t-il autour de nous ?

Et cette fois, sans qu'elle le retint, il sauta de son lit et courut à la croisée, mais il se rejeta aussitôt en arrière, un tourbillon de fumée

et de flamme, avivé par le courant d'air, envahissait la chambre.

Il se mit à rugir comme un tigre surpris dans sa tanière, s'élança contre la porte qu'il ne put ébranler, retourna à la croisée, poussa des cris de détresse; d'autres clameurs y répondirent du dehors; le château était en feu.

— Enfer et Satan ! blasphéma-t-il, je ne mourrai pas ainsi !...

Et il essaya d'escalader la margelle de la croisée; mais sa compagne se cramponna après lui, et le fit lourdement retomber sur le parquet.

— Non, non, tu périras ici, lui dit-elle; tu périras avec moi, pour expier tes forfaits, pour laisser mon enfant heureux, et ma Louise libre !...

Il tenta de résister, de renouveler la lutte hideuse du souterrain, mais son implacable ennemie avait bien pris ses dispositions. Comme il allait échapper à ses mains irritées, une commotion effroyable éclata. L'incendie avait gagné la réserve où se trouvaient les munitions. Le plafond se déchira par le milieu, les murailles s'effondrèrent; toute l'aile du château s'écroula dans un affreux cataclysme.

On n'entendit plus ni plaintes, ni cris, ni menaces, mais seulement le mugissement lugubre de l'incendie, qui lançait au loin ses gerbes de poutres enflammées et ses torrents d'étincelles.

La commotion fut si violente qu'on la distingua à plusieurs lieues de distance, et que dans certains villages on crut à un tremblement de terre.

Sur plusieurs centaines d'hommes qui garnissaient la place, il en échappa à peine soixante.

L'année suivante, sous le Directoire, qui avait pris la place de la Convention, le général Hoche parvint à réaliser la pacification de la Vendée.

La guerre civile finissait; des jours plus heureux s'annonçaient. Le repos et l'union succédaient aux aventures, aux luttes intérieures.

Le château du Versant n'existait plus qu'à l'état de ruines, il offrait un aspect non moins désolé que celui de la tour de la Grand'Lande, mais les épisodes que celle-ci avait favorisés dans les derniers temps devaient avoir une issue meilleure.

Disons-le enfin, M. du Versant ne crut pas

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 11 juillet. — Adrienne-Renée-Louise
Lepo, rue de Poitiers.

CONDRAY-MACOUARD. — Un enfant âgé de six ans, fils de M. Raux, garde-pêche à la Motte, commune du Condray, en jouant, lundi, dans l'après-midi, sur les bords du Thouet, est tombé dans la rivière et s'y est noyé. Le petit cadavre n'a été retrouvé qu'après des recherches qui ont duré jusqu'à hier matin.

UN PONT SUR LA LOIRE

Du *Populaire*, de Nantes :
« Pendant toute la journée de samedi, les promeneurs et les riverains ont été très intrigués de voir trois sous-officiers, qu'on dit appartenir au 2^e pontonniers en garnison à Angers, travailler, malgré une chaleur caniculaire, à relever des profils et à faire des sondages dans le fleuve.

« Il paraît que le passage des troupes du 1^{er} corps d'armée sur la Loire, pendant les grandes manœuvres, serait assuré en amont de l'île Héron par le régiment de pontonniers d'Angers qui fera descendre son matériel par voie d'eau.

« Cette opération sera extrêmement intéressante, elle ne manquera pas d'attirer un public nombreux auquel notre sympathique commandant de corps d'armée, M. le général Fay, dont la bienveillance est bien connue, ne refusera certainement pas l'accès du pont et permettra ainsi d'apprécier l'habileté légendaire de nos pontonniers dont les populations riveraines de la Loire fournissent un notable contingent. »

CHINON. — *Conférence anticléricale.* — On écrit de Chinon au *Messenger* :

« Dimanche dernier, a eu lieu, au théâtre, la conférence annoncée. M. Maurice, publiciste à Paris, a parlé sur *l'Eglise et l'Etat*. Trois cents personnes environ dans la salle. Le citoyen Faucillon-Carotte présidait. Nous ne résumerons pas cette conférence, d'ailleurs insignifiante. On a parlé de la « sueur du peuple », etc. C'est du neuf, qu'en dites-vous ?

« Bref, supprimons le budget des cultes et si nos gouvernants font la sourde oreille, faisons une révolution pacifique qui dure seulement vingt-quatre heures.

« Travaillons sans relâche pour fonder la vraie République (il paraît qu'elle n'est pas fondée) démocratique, sociale et anticléricale, qui représente et respecte la liberté de conscience, qui empêche le père de famille de confier ses enfants aux Robes noires.

« Il faut détruire toutes les congrégations qui sont chargées de recruter les soldats du parti clérical. (Bravos prolongés.)

faiblir aux traditions de son grand nom, en accordant sa fille à celui qu'il semblait n'avoir rencontré dans les rangs ennemis que pour mieux apprécier la noblesse de son âme et l'héroïsme de son abnégation. Et ce fut le pasteur de la forêt qui bénit l'union de Louise et d'Hector.

FIN.

Deux amis sont attablés au café. L'un parcourt le journal.
— Toujours des courses de vélocipèdes, de bicyclettes...
Il est certain que cette année aura été, par excellence, une année bicyclette.

Après une première représentation :
M^{me} de Sainte-Galle à l'auteur :
— J'ai été extrêmement impressionnée pendant le premier acte !
L'auteur, épanoui :
— Vraiment, madame !
— Oui, j'avais perdu une boucle d'oreilles en brillants ! Heureusement, je l'ai retrouvée sous mon fauteuil.

A l'école :
Le maître. — A ton âge, mon garçon, j'étais bien plus avancé que toi.
L'enfant. — Vous aviez peut-être un maître qui vous faisait travailler mieux que le mien.

« Parmi ceux qui, en sortant, criaient le plus fort : « A bas les curés ! » nous remarquons les citoyens Plaudet, chaisier de l'église Saint-Etienne, et Fournier, ex-pensionné de la cure Saint-Etienne. »

LE 14 JUILLET A SAINT-NAZAIRE

La fête du 14 juillet n'exalte pas le patriotisme et le lyrisme de tout le monde au même degré. Il y a des esprits réfractaires aux séductions de cet anniversaire. Ainsi les ouvriers de Saint-Nazaire. Les quatorze chambres syndicales ouvrières de cette ville viennent de manifester leur indifférence et même leur antipathie pour la commémoration que le gouvernement inflige à tous les citoyens français : elles ont adressé au maire la lettre suivante qui est vraiment un curieux document :

VILLE DE SAINT-NAZAIRE
Bourse du travail
Saint-Nazaire, 8 juillet.

« Monsieur le maire,
« Les Chambres syndicales ouvrières, réunies le 8 juillet, à 8 heures du soir, à la salle de la Bourse du travail, après avoir pris connaissance de l'invitation de M. le Maire, déclarent laisser le soin de fêter le 14 juillet à la bourgeoisie, qui seule a retiré avantage de la prise de la Bastille ;

« Se considérant aujourd'hui tout aussi lésées qu'en 1789.

« Déclarent s'abstenir de toute manifestation et ne reconnaître désormais comme fête que le 4^{er} mai, jour choisi par les travailleurs du monde entier pour formuler leurs revendications et pour pleurer leurs morts de Fourmies.

« Pour les Chambres syndicales et par ordre,
« Le secrétaire de la Bourse du travail,
« BERTHEUX. »

Les ouvriers de Saint-Nazaire sont dans le vrai quand ils disent que le 14 juillet 1789 a été fait à l'instigation de la bourgeoisie et que cette journée, cette prise d'une forteresse sans défenseurs, est un acte peu glorieux dont le peuple n'a point à se réjouir tous les ans, par ordre.

Cette lettre contient aussi un avertissement à la bourgeoisie qui espère que les lampions et les oriflammes multicolores du 14 juillet suffiront à ralentir ou à détourner de leur but les revendications du socialisme. Les ouvriers de Saint-Nazaire ne reconnaissent pour jour de fête qu'un jour de fête internationale et cosmopolite dont l'idée de patrie est absente.

Cette manifestation ouvrière est donc doublement significative. On pourrait y voir un enseignement à gauche comme à droite.

ENTRE « EPURES »

Il s'est produit, samedi, au cours de la première audience du procès Wilson, un incident bien tristement significatif.

Cité par le Parquet comme témoin à charge, M. Coursière, juge au tribunal de Loches, venait de faire une déposition favorable à l'ancien copain de M^{me} Limonsin.

Constatant cet étrange résultat, M^e Cléry, défenseur de M. Wilson, demande pourquoi l'accusation avait fait citer M. Coursière.

— « Je crois, répond M. Coursière, que c'a été pour que je ne fasse pas juge. »

A ces mots, le procureur de la République bondit sur son siège :

— « Si le parquet, dit-il, a cité M. Coursière, c'est parce qu'il a pensé qu'il était aussi intéressant pour la défense que pour l'accusation d'avoir la déclaration de ce témoin. Les paroles du témoin semblent constituer un outrage à la magistrature. »

Et M. Coursière riposte :

— Je crois que si je suis cité, c'est parce qu'on a voulu se débarrasser de moi. »

Voilà donc un juge qui, devant le tribunal où il siège lui-même, accuse publiquement, hautement, formellement le Parquet d'avoir provoqué son témoignage pour se soustraire à son jugement qui promettait d'être favorable à M. Wilson.

C'est donc ainsi que les magistrats épurés s'estiment entre eux ?

BOURSE DE PARIS

Du 12 Juillet 1892

3 0/0	98 20
3 0/0 nouveau	» » »
3 0/0 amortissable	98 50
4 1/2	105 70

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : M. Yves GUILLON

JEUDI 14 juillet 1892

REPRÉSENTATION GRATUITE

L'ABBÉ CONSTANTIN

Comédie en 3 actes, de H. CRÉMIÉUX
et C. DECOURCELLE.

L'abbé Constantin	MM. RICARD.
Jean Raynaud	ALCIME LEBLANC
Paul de Lavardens	ANGELOT.
M. de Larnac	GAUSSIUS (Variétés)
Bernard	P. BEAUMONT.
Mme Scott	Mmes ALCIME LEBLANC.
Miss Bettina Percival	LINA GEORGES.
Mme de Lavardens	HUBERT.
Pauline	JEANNE.

LE SUPPLICE D'UN HOMME

Comédie vaudeville en 3 actes, de E. GRANGÉ
et LAMBERT THIBOUST.

Baudrillard	MM. ANGELOT.
Monlanquin	GAUSSIUS.
Canuche	P. BEAUMONT.
Oscar	EMICLO.
Jules	JULIEN.
Un commissionnaire	NEMO
Antonia Turlet	Mmes ALCIME LEBLANC.
Mme Truquet	HUBERT.
Déphine	LINA GEORGES.
Annette	RAYEGG.
Olympe	JEANNE.

TRIBUNAUX

Le drame de la rue du Rocher

On se souvient de ce drame terrible dans lequel Mme Reymond a assassiné son amie, Mme Lassimonne, qu'elle a surprise avec son mari.

Mme Reymond a passé hier devant la Cour d'assises de la Seine.

L'accusée, très émue, reconnaît tous les détails de la scène de la rue du Rocher.

Après une brillante plaidoirie de Me Decori, le jury entre dans la salle des délibérations.

Il en ressort au bout de vingt minutes.
Mme Reymond EST ACQUITTÉE.

FAITS DIVERS

La catastrophe de Saint-Gervais

Voici des détails sur la catastrophe que notre dépêche d'hier avait succinctement annoncée :

« Genève, 13 juillet. — Le bas du Glacier de Bionassey, qui descend du Dôme du Gouter, se détacha et tomba dans le torrent de Biosset, emportant le petit village du même nom. Il se forma un barrage que les eaux forcèrent, se précipitant comme une trombe pour aller se déverser dans le torrent du Grand Nant qui passe à Saint-Gervais.

« Les bains de Saint-Gervais sont situés sous une gorge encaissée et se composent de cinq bâtiments resserrés entre le torrent de la paroi rocheuse.

« Vers deux heures un quart, on entendit un bruit épouvantable, puis une bourrasque d'air, chassée par la masse de l'eau, souffla ; un instant après une trombe d'eau, mêlée de fragments de rochers et de débris de toute sorte et d'une hauteur de six mètres s'abattit.

« Sur cinq bâtiments, trois furent renversés de fond en comble. Un autre est à moitié détruit.

« Au repas du soir, étaient présents environ 80 baigneurs, plus 25 domestiques. Presque tout ce monde a été enseveli sous les décombres. Cependant 25 ou 30 sont sauvés. »

Tremblement de terre en Sicile.

On écrit de Catane, 12 juillet :
« L'éruption du nouveau cratère a pris, pendant la nuit, des proportions alarmantes.

« La lave a formé deux courants, l'un vers Nicolosi, l'autre vers Belpaso.

« La lave arrive à 6 kilomètres de Nicolosi. Elle a causé de graves dommages pendant la nuit.

« Un fort tremblement de terre s'est produit dans la région de l'Etna.

« A Nicolosi, la population écoute la messe à genoux dans les trois églises, de crainte d'un tremblement de terre.

« Il y a 5 cratères en activité à Roanna.

« 12 maisons et une partie de l'église se sont écroulées. »

Dernières Nouvelles

Paris, 13 juillet, 1 h. 2 soir.

Le Sénat a voté le projet des contributions directes, tel qu'il est sorti de la Chambre.

Questionné par M. Desal sur la situation des porteurs de titres Portugais en France, M. Ribot a dit que des pourparlers vont être engagés entre le gouvernement français et le Portugal.

Le gouvernement veillera avec sollicitude et usera des moyens qu'il possède. HAVAS.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

Impression sur Papier vergé à la forme

spécial pour Officiers ministériels

En application de la loi du 23 juin 1892

Constitution	le cent 1.25
Sommation de communiquer	— 4.25
Sommation de restituer	— 4.25
Avenir pour plaider	— 4.25
Avenir en règlement de qualités	— 4.25

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

CONVERSION DES OBLIGATIONS COMMUNALES 1860, 1875 et 1881-86

Emission de 500.000 Obligations communales

Remboursables en 75 ans au plus tard,

rapportant 16 fr. par an et participant à 4 tirages

par an pour 800.000 fr. de lots.

AVEC FACILITE DE LIBERATION PAR ANTICIPATION

Prix d'émission

Conversion

Souscription en espèces

payables 20 fr. en souscrivant, 30 fr. à la répartition et le surplus en 4 versements annuels.

On souscrit le 21 juillet 1892

A Paris
Au Crédit Foncier de France ;
Au Comptoir National d'Escompte ;
A la Société de Crédit Industriel et Commercial ;
A la Société Générale ;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas ;
Au Crédit Lyonnais ;
A la Banque d'Escompte de Paris ;
Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie ;
A la Compagnie Foncière de France ;
A la Banque Parisienne ;
A la Banque Internationale de Paris ;
A la Chambre Syndicale des Agents de Change de Paris.

Dans les Départements

Chez MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux ;

Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances.

Ou dans les Agences et Succursales des Sociétés

ci-dessus.

Pour les détails, voir le prospectus ou l'affiche.

M. Prateau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès loujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de consipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des

Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés ... 1.50 le litre

Montpellier 45 — ... 1.75 —

Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arbruté

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON

Rue du Portail-Louis, n° 4.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

A VENDRE

Grande quantité de Moellons; Quantité de Javelles de sarments de vignes; Un beau et bon petit âne, l'équipage et la charrette.

S'adresser à M. BOUYET-LADUBAY à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Changement de Domicile

M. REVÈCHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 10, rue du Temple.

MAISON & MAGASIN

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893

Rue du Puits-Neuf, n° 12

S'adresser à M^{me} TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin. Situé au Pont-Fouchard. S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Présentement

Rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

ON DEMANDE 30, quai de Limoges, un très bon valet de chambre muni de très bonnes références.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bourdeur, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'École de cavalerie. Avec beau jardin bien arbruté et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME connaissant la cuisine demande une place de domestique ou pour faire des journées. Il y a de très bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 53, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons, de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nozet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50. Citronnade rafraîchissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr. Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75. Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix: Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT (1^{er} Juillet 1892)

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33		
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 40	4 33		
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 36			
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 6			
Verantès	11 43		3 30	8			6 16			
Blou	11 54		3 41	8 10			6 26			
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33			
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44		
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7			
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12			
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50			
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2			
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8			
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16			
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7	40		
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24		
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40			
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21			
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56			

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Semi		Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	dirts	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 40		8 25				12 30	3 40		
Saintes					7 12	9 9	11 40				4 55	7 14		
Niort			5 25		9 42	10 51	2 7	2 36			7 48	9 15		
Thouars			8 35	6 5	12 12	12 45	4 35	4 28	5 6	8 32	10 12	11 18		
Montreuil-Bellay			9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 18	10 34	11 40		
Brézé-Saint-Cyr			9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 26				
Chacé-Varrains			10 11	7 26			3	5 25		9 36				
Nantilly (arrivée)			10 16	7 31			3 5	6 14	9 41					
SAUMUR (Etat)														
(arrivée)			10 23	7 46			Mixte							
(départ)				7 25	11 5		3 16	6 26	9 55					
Nantilly (départ)				7 36	11 15		3 6	6 16						
SAUMUR (Orl.)														
(arrivée)			7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7			
(départ)			7 57	11 35	1 39	3 18	6 29			11 7	12 16			
Vivry			8 11	11 49		3 30	6 43							
Blou			8 20	11 58		3 36	6 52							
Verantès			8 33	12 11		3 49	6 19	7 6						
Linières-Bouton			8 46	12 23		4	6 31	7 18						
Noyant-Méon			9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31			11 44			
Château-du-Loir			10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48			12 33	1 39		
Chartres			2 47		5 56	9 46	12 4	12 45			3 33	4 44		
Saintes			5 55		7 30	11 20	2 27	3 5			5 10	6 15		
Bordeaux														

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 35 9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 8	4 58 9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29		9 4	7 6 10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 55	11 50 3 30
Port-Boulet	8 41	1 10	5 10		8 15	12 3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20		9 4	12 33 4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers			6 5	6 45	12 53	7 25		
Monecontour			7 41	10 47	2 34	8 52		
Loudun			8 42	1 39	3 56	9 36		
Montreuil (ar.)			9 19	3 14	4 35	10 15		
(départ)			6 50	9 27	4 5	5 8	10 39	
le Vaudelnay			7 2	9 39	4 30	5 19	10 50	
Baugé			7 14	9 51	4 53	5 30	11 1	
Doué			7 22	9 58	5 43	5 38	11 8	
Martigné			7 45	10 20	6 33	5 48	11 28	
Angers			9 12	11 45	9 12	7 22	12 29	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40									